



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°2
Concession n° 1012 - GOYON-SURGERE ANNE
Délivrée le 7/12/1925
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'original en mairie dont une copie est ci-annexée

effondrement de parties du monument, fissures conséquentes, début d'enfoncement de la dalle, entourage disjoint, chaînes brisées, Jésus en mauvais état sans croix

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_54-AR



CONCESSION N° : 1012

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

GOYON-SURGERE ANNE

Titre de concession : original en mairie

Date d'acquisition : 7/12/1925 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°2

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : dalle, stèle funéraire, tour avec chaînes en métal

Présence de végétation Si oui, à décrire : Touffes d'herbes dans les brèches et sur le pourtour, mousse et lichen

Objets funéraires : croix, coupelle

Liste des défunts inhumés (connus) : SURGERE Jean-Pierre (02/09/1852-27/09/1925)

Observations : effondrement de parties du monument, fissures conséquentes, début d'enfoncement de la dalle, entourage disjoint, chaînes brisées, Jésus en mauvais état sans croix

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

➤ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

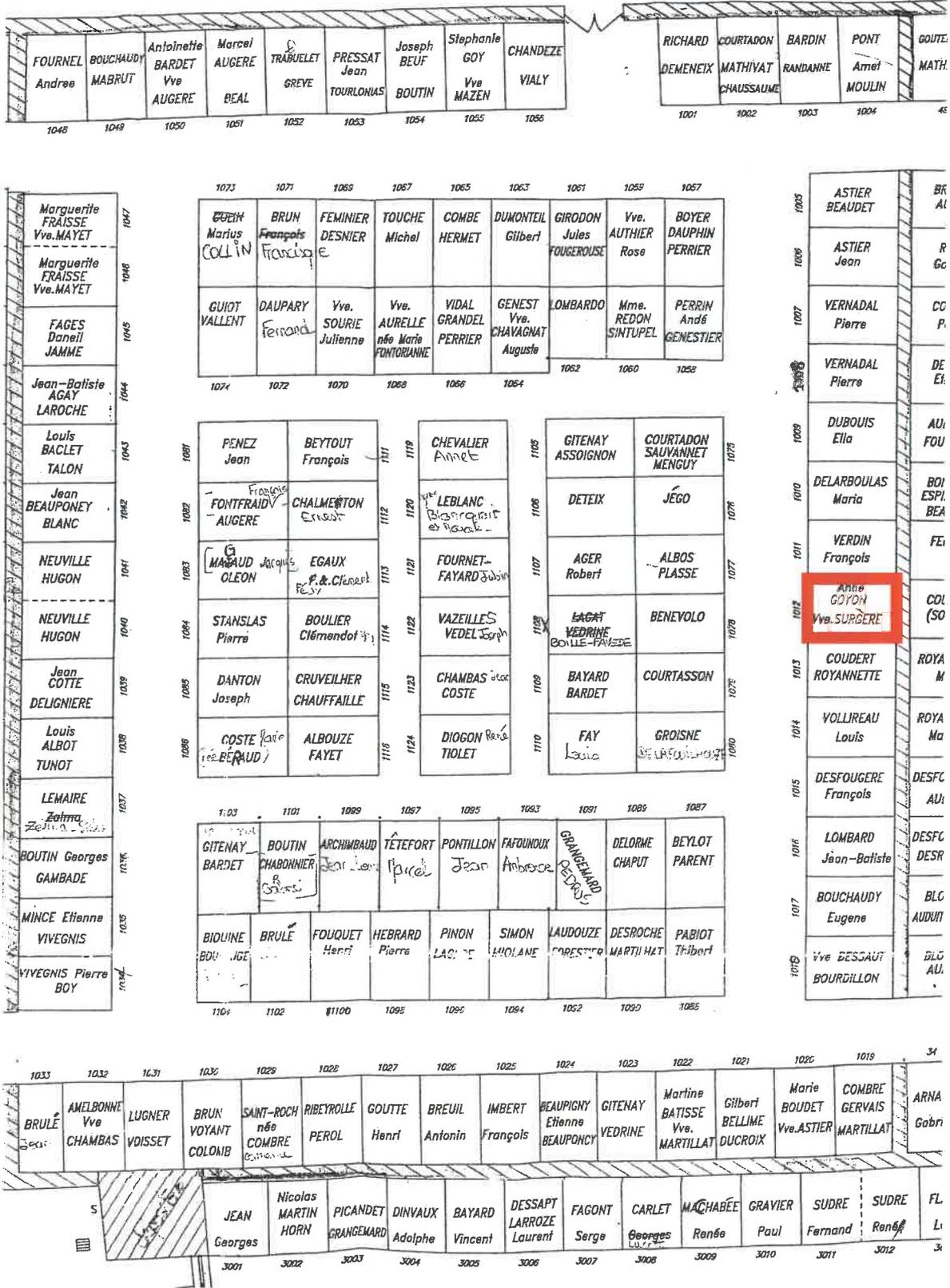


Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

Publié le session – N°1012

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_54-AR

Plan



Acte de concession

DÉPARTEMENT du Puy de Dôme COMMUNE D' AULNAT

ARRONDISSEMENT de Clermont-fd **CONCESSION A PERPÉTUITÉ**
(Séquestrée dans le Cimetière Communal)

CANTON de Clermont-Est

Sous l'autorité de la commune d' AULNAT

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières ;

Vu l'ordonnance royale du 8 décembre 1838 relative aux cimetières communaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du septembre et le mois municipal du 22 avril 1925 fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures ;

Vu la demande à nous présentée par M. Guyon Camille marie Louis, demeurant à Aulnat tendant à obtenir la Concession à perpétuité de deux mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune pour y fonder sa sépulture et celle de sa famille

La Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de trois cents francs dont deux cents francs au profit de la commune et cent francs au profit des pauvres. le tout conformément aux arrêtés et délibérations précitées.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER

Il est fait concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de deux mètres superficiels de terrain dans le cimetière de la commune d' AULNAT pour y fonder la sépulture et celle de sa famille

Visé pour enlever timbre
de centimes
le 28/7/23
2800
960
3760

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1012

2021



2022



2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1012

📷 Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



